



EB-2008-0317

**AVIS DE REQUÊTE ET
AVIS D'AUDIENCE ÉCRITE
POUR UNE**

**ENTENTE DE CONCESSION DE GAZ
DANS LE CANTON D'ARMSTRONG**

Union Gas Limited (ci-après, le « Requéant ») a déposé une requête datée du 3 octobre 2008 auprès de la Commission de l'Énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») aux termes du paragraphe 9 de la *Loi sur les concessions municipales*, L.R.O., 1990, c. M. 55, telle que modifiée, (ci-après, la « Loi »), en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission qui approuve les conditions et la période selon lesquelles la Corporation of the Township of Armstrong (ci-après, la « Corporation ») accordera, par règlement, au Requéant le droit de construire et d'exploiter des ouvrages de distribution du gaz et de les agrandir ainsi que d'y effectuer des ajouts dans le canton de Armstrong (ci-après, la « Municipalité »). Le Requéant a également présenté une requête en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission déclarant et ordonnant que l'accord des électeurs municipaux à l'égard du règlement n'est pas nécessaire.

La Commission a assigné à cette Requête le numéro EB-2008-0317.

Le Requéant a également conclu une entente de concession avec la Municipalité, laquelle expire le 4 mai 2009. Le Requéant détient également un certificat d'intérêt public et de nécessité (E.B.C. 19) pour la Municipalité.

La décision concernant la requête sera prise par le directeur, Requêtes relatives aux installations, qui a reçu ce pouvoir aux termes de l'article 6 de la *Loi de*

1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O., c. 15 (Annexe B). Le directeur, Requêtes relatives aux installations, n'entend pas attribuer de frais dans le cadre de sa décision.

Des exemplaires de la requête et des documents déposés avant l'audience sont disponibles pour consultation publique dans les bureaux de la Commission, les bureaux du Requérant et le bureau de la Corporation aux adresses indiquées ci-dessous.

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous avez des objections à ce que la Commission tienne une audience dans cette affaire, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission dans les **sept jours** suivant la publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous devez faire parvenir trois exemplaires de vos observations écrites au secrétaire de la Commission et un exemplaire au requérant aux adresses indiquées ci-dessous. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard **14 jours** après la publication du présent avis. Si le Requérant entend répondre aux observations écrites, il doit faire parvenir sa réponse à la Commission au plus tard **21 jours** après la publication du présent avis. Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2008-0317, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, et parvenir au secrétaire de la Commission avant 16 h 45 aux dates prescrites.

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES

(Pour consulter un exemplaire de la requête)

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

**Union Gas Limited
(Bureau central)**
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario) N7M 5M1

À l'attention de :
M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

À l'attention de :
M. Patrick McMahon
Chef, Recherche et dossiers
de réglementation

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télé. : 416 440-7656

Tél. : 519 436-5325
Télé. : 519 436-4641

**Corporation of the Township of
Armstrong**
35 Tenth Street
Earlton (Ontario) POJ 1E0

**Union Gas Limited
(Bureau régional)**
36, rue Charles Est
North Bay (Ontario) P1B 8K7

À l'attention de :
M. Reynald Rivard
Greffier-trésorier, directeur du
service des loisirs

À l'attention de :
M. Doug French
Chef de district, Nord-Est

Tél. : 705 647-1712
Télé. : 705 647-6851

Tél. : 705 475-7914
Télé. : 705 475-7922

Fait à Toronto le 21 octobre 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission